

## Liste de contrôle pour les ruchers-écoles

Valable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022

<b>Nom du rucher-école</b>	
<b>Adresse du site</b>	
<b>Numéro du rucher</b>	
<b>Section</b>	
<b>Date de la visite</b>	
<b>Expert-e-s</b>	

<b>Infrastructure du rucher</b>				
Élément à vérifier	Satisfait	Sous réserve	Non satisfait	Conditions / notes
Raccordement électrique disponible.				
Eau disponible.				
Toilettes disponibles à proximité immédiate.				
Pour les travaux effectués durant les cours, au moins 12 colonies sont disponibles sur l'année (il est souhaitable d'installer les colonies de manière décentralisée, en les répartissant sur plusieurs ruchers).				
L'infrastructure permet de travailler simultanément sur deux colonies.				
La section garantit que les personnes participant aux cours reçoivent une formation proche de la pratique sur les deux types de ruches « ruches suisses » et « ruches Dadant » (dotées d'un fond amovible) et qu'elles peuvent effectuer la formation pratique avec le type de ruche de leur choix.				
Un local propre est disponible pour le stockage du matériel.				
Une salle de lavage/ aire de lavage appropriée est accessible.				

Une salle équipée d'un chauffage est disponible pour les cours théoriques.				
La salle pour les cours théoriques est équipée : <input type="checkbox"/> d'un projecteur et d'un écran de projection <input type="checkbox"/> d'un chevalet de conférence ou d'un tableau blanc				

### Infrastructure pour l'extraction du miel

L'extracteur et son équipement présentent une hygiène irréprochable et correspondent aux exigences du label d'or.				
---	--	--	--	--

### Exploitation

L'apiculteur / L'apicultrice  <input type="checkbox"/> participe au programme label d'or d'apiculture (ou à un label reconnu par apiculture)  <input type="checkbox"/> a été contrôlé-e par la contrôleuse ou le contrôleur d'exploitation responsable (date du contrôle : _____)				
Le rucher-école est rangé et en bon état.				

### Occupation

La section organise au moins 12 cours ou prestations de formation par an. Les cours sont comptabilisées comme suit : ➤ Cours de base : 18 demi-journées sur deux ans ➤ Cours d'élevage : 8 demi-journées ➤ Autres prestations (événements) : jusqu'à 3 h ½ = 1 demi-journée dès 3 h ½ = 2 demi-journées				
---	--	--	--	--

### Documentation

Pour l'année civile précédant le contrôle, les justificatifs sur l'utilisation de la contribution sont disponibles (p. ex. comptes de l'exercice précédent du rucher-école ou justificatifs des dépenses pour le rucher-école)				
Les prestations qui ont eu lieu pendant l'année civile avant la date du contrôle, sont justifiées par des documents : - Programme annuel - Listes des présences				



Remarques éventuelles :

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature des expert·e·s :

Signature du / de la / des représentant·e·s de la section :